



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

CONSEILS POUR VOS ANIMAUX

Le chat

Guide d'adoption

Vous trouverez dans ce document plusieurs renseignements qui pourront vous être utiles avant de procéder à l'adoption d'un chat :

- L'adoption d'un chat, une sérieuse décision
- Trouver le bon éleveur
- L'importance d'un contrat au moment de l'acquisition d'un chat

Pour avoir davantage de précisions, vous pouvez également consulter votre médecin vétérinaire.

L'adoption d'un chat, une sérieuse décision

De nombreux sondages montrent que le chat occupe maintenant la première place dans le cœur des Canadiens. Le chat est un animal peu exigeant, capable de s'adapter facilement à la vie en appartement et donnant toute l'affection dont ont souvent besoin les citoyens.

Encore faut-il bien choisir son chat, car un choix judicieux sera garant d'une longue et heureuse amitié. Le choix d'une race féline est quand même moins fastidieux que celui d'une race canine. D'abord, parce que le nombre de races félines n'est que d'une cinquantaine alors qu'il en existe quatre fois plus chez les chiens. Il n'est pas question non plus d'espace à offrir, car, au contraire des races canines, dont les variations de poids et de dimensions peuvent être très grandes, tous les chats sont de dimensions semblables. On n'a pas non plus à se demander à quoi « servira » son chat, puisque peu d'entre eux seront gardiens, chasseurs, coureurs ou gardiens de troupeaux ! On choisit un chat pour sa compagnie et son amitié, et il semble bien que les chats eux-mêmes soient bien décidés à ce que les choses en demeurent ainsi.

LES CRITÈRES DE CHOIX

La première question à se poser touche le choix entre un chat de race pure ou un chat de pure gouttière, et se rappeler qu'un chat est un chat, qu'il soit porteur d'un long pedigree ou non. La seule différence réside sans doute dans le prix de l'achat puisque tous les frais liés aux soins à lui apporter ultérieurement seront les mêmes. Quand on opte pour un chat croisé, il faut aussi penser que la grande variété génétique de ce type touche aussi le tempérament et qu'il sera bien difficile de prévoir quel sera le comportement futur du chat, puisqu'on peut rarement connaître les parents.

Du côté des « races pures », il semble qu'on choisisse une race féline d'abord pour son apparence. On préfère, par exemple, un chat à poil long ou un chat à poil court, un chat à l'allure orientale (long et svelte) ou un chat plutôt costaud. On aime telle couleur de robe, unie, tigrée, bicolore, etc. C'est fort normal que les goûts personnels soient le premier critère de choix.

Toutefois, ce n'est pas tout d'aimer son apparence. Encore faut-il bien connaître les soins particuliers d'une race, surtout ce qui touche le toilettage et le temps requis à ces soins. Ainsi,

pour conserver la splendeur de la fourrure du persan, il faudra se résoudre aux coups de peigne répétés et souvent quotidiens. La question du temps à consacrer devrait donc être le deuxième critère de choix.

LE TEMPÉRAMENT D'UN CHAT

Un troisième facteur que l'on ne considère pas toujours est le tempérament généralement reconnu des sujets d'une race. Il existe effectivement des tendances de race sur ce point, bien qu'il faille toujours considérer qu'il existe aussi des différences importantes entre les lignées et surtout selon les soins qui auront été apportés aux chatons avant le sevrage. Choisir un chat dont le tempérament correspond à notre mode de vie est important, on le verra !

Bien que peu d'études vraiment contrôlées scientifiquement aient été réalisées sur le sujet, il est possible, malgré tout, d'esquisser de façon générale les grandes lignes du tempérament de chaque race. Mais attention, ce ne sont là que des données obtenues à partir d'un échantillonnage réduit et provenant de propriétaires ou d'éleveurs pas toujours impartiaux. Surtout, retenons qu'il existe des exceptions à toute bonne règle.

D'autres questions souvent posées :

1. Un mâle ou une femelle ?

Comme tout chat de compagnie devrait être stérilisé à la fois pour son bonheur et celui du propriétaire, le choix du sexe du chaton n'est vraiment pas une question importante.

2. Pourquoi achète-t-on un chat ?

Pour sa simple compagnie et le plaisir d'avoir un chat à ses côtés ? Pour l'élevage ? Pour l'exposition ? Question importante à se poser et la réponse devra être honnêtement transmise au bon éleveur qui offrira un chaton en conséquence. Il faut se rappeler que l'élevage est un sujet sérieux et que pour s'y adonner, il faudra se procurer des géniteurs de haute qualité et que le prix ne sera pas le même que celui demandé pour un chat de compagnie.

3. À quel âge ?

Bien que les chatons soient généralement sevrés vers l'âge de 4 à 6 semaines, il est très important qu'ils demeurent dans les bras de leur mère jusque vers l'âge de 12 à 14 semaines. La compagnie de la mère ainsi que des frères et sœurs leur permet de bien se sociabiliser, d'apprendre le langage des chats et de devenir un bon « citoyen chat ».

4. Où acheter son chat ?

Pour un chaton de race croisée, en choisir un qui est né chez un voisin ou un parent est l'idéal, surtout si on sait qu'il aura été bien manipulé, qu'il connaît les humains et qu'il apprécie leur présence. De nombreux refuges offrent aussi de bons chats qui auront été évalués. Adopter un chaton de plus de 6 semaines, qui n'aura jamais été manipulé, par exemple un chat de ferme ou un chaton né d'une chatte errante, n'est pas une bonne idée, car sa sociabilisation risque d'être compromise.

Pour le chat de race pure, la meilleure source est l'éleveur privé, celui qui élève des chats parce qu'il les aime. Il connaît bien sa race et il sait bien les juger afin de répondre aux demandes des éventuels acheteurs. Attention ! Si on a bien choisi son éleveur et qu'il n'a pas de chaton à vendre immédiatement, il vaut mieux attendre la prochaine portée.

5. À quel prix ?

Les chatons de race pure se vendent généralement entre 600 \$ et 850 \$ pour un chat de compagnie ; le double pour les chats d'élevage et beaucoup plus pour les chatons susceptibles de rafler tous les honneurs aux compétitions félines.

6. Un seul chat ou un deuxième ?

Sachant que le chat a conservé quelques caractéristiques de ses ancêtres et qu'il a toujours tendance à être un animal solitaire et nocturne, il faut admettre qu'un chat « fils ou fille unique » n'est pas malheureux. Toutefois, si on prévoit devoir le laisser seul durant de longues périodes, la compagnie d'un autre animal pourra lui être bénéfique. Lorsqu'on décide d'adopter deux chatons ou deux chats, il faut cependant le faire pour soi, pour se faire plaisir et parce qu'on a bien envie de profiter d'une double compagnie et surtout d'un ronronnement en « stéréophonie ».

Enfin, pour garantir le meilleur choix possible, on ne peut trop insister sur l'importance de bien se documenter sur les races félines et de se renseigner aussi sur celles qui sont offertes chez nous. Une visite à une exposition féline est une bonne idée, car ces événements accueillent généralement une trentaine de races différentes, surtout des éleveurs prêts à fournir tous les renseignements requis par les visiteurs.

Trouver le bon éleveur

Vous avez fait vos devoirs : vous vous êtes documenté et vous êtes décidé à acquérir un chaton de race pure. Reste la démarche la plus importante : trouver le bon éleveur !

OÙ TROUVER LE « BON » ÉLEVEUR ?

Le bon éleveur s'adonne à l'élevage par passion, dans sa maison, et ne possède pas d'enseigne extérieure. Comment donc le trouver ? Les associations et les clubs félins possèdent des sites Internet où est publié un répertoire d'éleveurs. Ils ne peuvent garantir que leurs membres sont de « bons » éleveurs, mais le fait qu'ils soient membres d'un tel groupe est déjà un bon indice. Ces sites publient également un calendrier des expositions, un bon endroit pour rencontrer de bons éleveurs. Les éleveurs douteux ne s'inscrivent jamais aux compétitions.

TOUT SAVOIR SUR LA RACE CHOISIE

Les éleveurs consciencieux répondent toujours avec plaisir aux questions des éventuels acheteurs. Il faudrait quand même être familier avec les standards d'excellence de la race de même qu'avec les problèmes génétiques ou de santé généralement liés à la race.

Une fois quelques éleveurs sélectionnés, communiquez avec eux par courriel ou par téléphone ou encore dans le cadre d'une exposition féline. C'est un premier contact qui devrait vous en apprendre beaucoup sur la personnalité de l'éleveur. Vous donne-t-il l'impression qu'il aime vraiment ses chats et qu'il ne les élève pas pour les seuls revenus qu'ils peuvent lui rapporter ? Si oui, allez plus loin et demandez si vous pouvez lui rendre visite. Sinon, passez au suivant.

LA VISITE ET LES « BONNES » QUESTIONS...

Le bon éleveur n'hésitera pas à vous accueillir chez lui. Vous pourrez savoir si ses chats sont de nature sociable. S'ils sont calmes et qu'ils vont à vous, c'est sûrement un bon signe. Demandez à voir la mère et, si possible, le père.

Demandez à quel âge le chaton peut intégrer son nouveau foyer. Le bon éleveur ne laisse jamais partir ses chatons avant l'âge de 12 à 14 semaines alors qu'ils auront reçu tous leurs vaccins. Beaucoup d'éleveurs feront stériliser les chatons avant leur adoption et s'occuperont de l'implantation d'une micropuce d'identification.

Demandez à quelle association féline les chatons sont enregistrés. Tous les chatons nés au Canada devraient être enregistrés à l'Association féline canadienne (www.cca-afc.com).

LES GARANTIES

Question essentielle : la garantie. L'éleveur fournit-il une garantie de santé écrite ? Quelles sont les clauses si le chaton souffrait d'une condition héréditaire ou congénitale ? Le bon éleveur n'est pas exempt de problèmes de santé éventuels, mais il aura prévu de soit remplacer le chaton ou de rembourser l'acheteur advenant un diagnostic, par un vétérinaire, d'une condition existante avant l'achat. Si aucune garantie n'accompagne le chaton, éloignez-vous et communiquez avec un autre éleveur.

LES QUESTIONS DE L'ÉLEVEUR

Le bon éleveur vous demandera pourquoi vous voulez acquérir un chaton. Pour sa simple compagnie ? Pour l'élevage ? Le bon éleveur offrira un chaton en conséquence. Si c'est pour l'élevage, il faudra se procurer les meilleurs géniteurs possible.

Le bon éleveur exigera que le chaton de compagnie soit stérilisé, s'il ne l'est pas déjà, et retiendra le certificat d'enregistrement jusqu'à ce qu'il reçoive une preuve de la chirurgie. C'est une pratique normale.

Les contrats offerts aux acheteurs varient selon l'éleveur. Si les conditions sont trop exigeantes, il vaut mieux s'adresser à un autre éleveur.

Enfin, si l'éleveur choisi n'a pas le chaton que vous désirez, il vaut mieux attendre.

Complicé ?

N'oubliez pas que l'achat d'un animal, c'est pour 10 ou 15 ans au minimum.

L'importance d'un contrat lors de l'acquisition d'un chat

Beaucoup de conflits entre éleveurs et nouveaux acquéreurs se terminent au tribunal ou en disputes graves. Sans compter les larmes et la peine que la maladie du nouveau venu aura entraînées. Sans compter les espoirs déçus d'un chaton supposément de qualité exposition et qui ne gagne rien. Pourtant, bien de ces conflits pourraient être évités si seulement, grâce à un contrat « écrit », les garanties offertes par l'éleveur de même que les réelles intentions du nouveau propriétaire avaient été couchées sur papier.

LE CONTENU D'UN CONTRAT D'ACHAT

Les deux points les plus importants d'un bon contrat d'achat rédigé de bonne foi doivent faire état de la qualité du chaton (compagnie, élevage et/ou exposition), de la garantie de santé et des modalités de remboursement ou d'échange advenant un problème de santé.

LA QUALITÉ ET L'AVENIR DU CHATON

Quand on décide de faire l'acquisition d'un chaton, il faut savoir pourquoi on le veut. Désire-t-on un chat de pure compagnie, un chat d'élevage ou un chat de compétition ? Il faut se montrer honnête envers l'éleveur et lui faire part de nos intentions réelles, car le bon éleveur sait que tous les chatons qu'il produit ne sont pas nécessairement dignes de faire partie d'un programme d'élevage et qu'ils ne sont pas tous de la trempe d'un grand champion. Il choisira alors en conséquence le chaton qui répondra le mieux aux exigences du futur propriétaire.

Qu'est-ce qu'un chat de compagnie ? C'est un chat de race pure et enregistré, mais dont une ou plusieurs caractéristiques ne sont pas tout à fait conformes à ce que demande le standard d'excellence de sa race. Qu'est-ce que le standard d'excellence ? Il s'agit d'un document qui décrit le chat idéal d'une race. Les standards varient donc d'une race à une autre. Pour certaines d'entre elles, le nez du chaton est un peu trop long, pour d'autres, trop court, les oreilles trop longues ou trop petites, etc. Ce serait un manque d'éthique d'offrir un chaton dit de compagnie pour l'élevage. N'oublions pas que le but de l'élevage est (ou devrait) être l'amélioration des races.

Toutefois, si l'acquéreur est sérieux et qu'il désire s'adonner à un élevage tout aussi sérieux, l'éleveur pourra accepter de lui vendre un chat d'élevage ou d'exposition. Le chat d'élevage est un chat qui répond bien au standard d'excellence de sa race pratiquement parfait, mais qui est peut-être retraits de son propre élevage ou encore qui n'apprécie pas le tralala des expositions

félines. Enfin, le chat promis à une carrière florissante dans les compétitions et qui sera sûrement un grand champion sera jugé comme chat d'exposition. Évidemment, le chat d'exposition parfait pourra se faire attendre, et il n'est pas rare que l'on doive patienter une année ou plus pour l'obtenir. Tous les éleveurs produisent des chats de compagnie, de sorte que l'attente est parfois de courte durée pour un tel chaton.

On pense parfois que les éleveurs ne veulent pas vendre de chatons d'élevage afin de « contrôler le marché » ou encore pour « éviter d'avoir de la concurrence au moment de la vente de leurs chatons ». Même s'il faut éviter de généraliser, les bons éleveurs chevronnés, ceux que l'on rencontre aux compétitions félines, ceux qui n'hésitent pas à soumettre leurs rejetons aux juges félines, acceptent d'aider les débutants. Beaucoup d'éleveurs avouent toutefois qu'ils se sont fait flouer par des acheteurs malhonnêtes qui désiraient un simple chat de compagnie pour finalement l'utiliser à qui mieux mieux pour l'élevage. Les éleveurs sont donc devenus prudents. C'est pourquoi de plus en plus d'éleveurs vendent leurs chatons déjà stérilisés afin d'éviter les abus.

Voici un exemple de ce que devrait stipuler un bon contrat : « Le chaton est considéré comme un chaton de compagnie et il ne devra pas se reproduire. L'éleveur remettra à l'acheteur les certificats d'enregistrement lorsqu'il aura reçu un certificat signé par un vétérinaire attestant que le chaton a été stérilisé. » Ou encore : « Le chaton est considéré comme un chat d'élevage et pourra se reproduire. » L'éleveur remettra alors les certificats d'enregistrement au moment de l'acquisition.

LA GARANTIE DE SANTÉ

La garantie de santé est une partie certainement essentielle d'un bon contrat. Il n'existe pas, au Canada, de directives légales comme il en existe en France. Même si on choisit un éleveur réputé et honnête, personne n'est à l'abri d'éventuels problèmes de santé. Ainsi, la loi française prévoit que certaines maladies sont considérées comme un « vice rédhibitoire » défini comme « un vice caché, grave et antérieur à la vente ».

Les législateurs français ont même prévu un « délai de suspicion » pour des conditions courantes, pendant lequel le médecin vétérinaire atteste qu'il suspecte la présence de cette maladie. Ce délai correspond généralement à la période d'incubation d'une maladie. Ainsi, le délai prévu pour la panleucopénie est de cinq jours. L'éleveur sera donc tenu de rembourser

l'acheteur s'il est prouvé que le chat est effectivement décédé de cette maladie. On préférera que le litige soit réglé à l'amiable, mais la cause pourrait se retrouver en cour.

Un bon contrat devrait donc stipuler que « s'il advenait qu'un médecin vétérinaire décèle chez le chat un problème médical grave existant avant l'achat, l'éleveur s'engage à remettre à l'acheteur la somme totale payée et à le reprendre ou à l'échanger », au choix de l'acheteur.

LE TEMPS DE LA GARANTIE

Une garantie d'une semaine est insensée et est indigne d'un bon éleveur, car certaines conditions ne peuvent apparaître que bien plus tard. Pensons par exemple à la péritonite infectieuse féline. Il peut arriver que les signes ne se manifestent que des mois suivant l'acquisition. Pensons également à plusieurs tares héréditaires auxquelles la médecine vétérinaire moderne s'intéresse. C'est le cas, par exemple, de la dysplasie de la hanche, de la cardiomyopathie hypertrophiante, de la maladie des reins polykystiques. Ce sont là des conditions qui devraient être garanties sans limite de temps.

Enfin, mentionnons que le contrat d'achat peut contenir beaucoup d'autres clauses et c'est la prérogative de l'éleveur. Et si ces clauses ne rencontrent pas l'assentiment de l'acheteur, libre à lui de communiquer avec un autre éleveur. Il est cependant courant que le contrat contienne une clause stipulant que la « garantie de remboursement ou d'échange deviendra nulle si le chaton est euthanasié ou si des traitements médicaux importants sont entrepris sans l'accord de l'éleveur qui ne sont pas suivis d'une autopsie formelle ».